



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



D O C U M E N T S D ' I N F O R M A T I O N

Le taux cible du financement à un jour

Le taux cible du financement à un jour est le principal instrument dont la Banque du Canada se sert pour mettre en œuvre la [politique monétaire](#). C'est pourquoi on l'appelle également « [taux directeur](#) ». Il indique aux grandes institutions financières le taux d'intérêt moyen que la Banque souhaite voir appliquer sur le marché où elles se prêtent les unes aux autres des fonds pour une journée. Les modifications que la Banque apporte au taux cible du financement à un jour se répercutent sur les autres taux d'intérêt.

Les grandes institutions financières du Canada s'empruntent et se prêtent régulièrement des fonds à un jour pour couvrir leurs transactions à la fin de la journée. Grâce au [Système de transfert de paiements de grande valeur](#) (STPGV), ces institutions effectuent entre elles d'importantes transactions par voie électronique. En fin de journée, elles doivent régler leurs soldes réciproques. Une banque peut en effet terminer la journée avec des fonds excédentaires, tandis qu'une autre peut devoir de l'argent. Les prêts qui permettent à toutes les institutions de couvrir leurs transactions à la fin de la journée sont octroyés sur le marché du financement à un jour. Le taux d'intérêt de ces prêts est le taux du financement à un jour.

La Banque du Canada a pris des mesures pour que le taux du financement à un jour demeure à l'intérieur d'une « [fourchette opérationnelle](#) ». Cette fourchette, dont la largeur est fixée à un demi-point de pourcentage, a le taux cible du financement à un jour comme point médian. Si, par exemple, la fourchette

opérationnelle va de 2,25 à 2,75 %, le taux cible du financement à un jour est de 2,50 %. La limite supérieure de la fourchette (2,75 %) correspond au taux officiel d'escompte, soit le taux d'intérêt que la Banque applique aux prêts à un jour qu'elle accorde aux participants au STPGV. La limite inférieure de cette fourchette (2,25 %) correspond au taux de rémunération des dépôts, c'est-à-dire le taux auquel la Banque du Canada rémunère les fonds à un jour que les participants au STPGV laissent en dépôt auprès d'elle.

Comme les participants au STPGV savent que la Banque du Canada prête toujours au taux qui correspond à la limite supérieure de la fourchette et qu'elle verse toujours des intérêts au taux équivalent à la limite inférieure de la fourchette, ils n'ont aucun avantage à négocier des fonds à un jour à des taux qui sortent des limites de la fourchette. Si le taux du marché du financement à un jour s'éloigne du taux cible, la Banque peut également intervenir sur le marché au taux cible.

Le taux cible du financement à un jour est celui qui se prête le mieux à des comparaisons à l'échelle internationale. Par exemple, il est directement comparable au taux cible des fonds fédéraux fixé par la Réserve fédérale des États-Unis, au taux des opérations de pension à deux semaines de la Banque d'Angleterre et au taux de soumission minimal appliqué aux opérations de refinancement (le « [taux des opérations de pension](#) ») par la Banque centrale européenne.





D O C U M E N T S D ' I N F O R M A T I O N

La modification du taux cible du financement à un jour a une incidence sur les taux d'intérêt du marché

Quand la Banque modifie le taux cible du financement à un jour (le « taux directeur »), elle annonce clairement la trajectoire souhaitée des taux d'intérêt à court terme. Les changements qu'elle décide occasionnent le plus souvent la modification du taux préférentiel des banques commerciales et influent sur d'autres taux débiteurs, notamment celui des prêts hypothécaires, ainsi que les taux d'intérêt sur les dépôts, les certificats de placement garanti et les autres formes d'épargne.

L'abaissement des taux d'intérêt incite les particuliers et les entreprises à emprunter et à dépenser davantage, ce qui stimule l'économie. Cependant, une croissance excessivement rapide de l'économie risque d'engendrer de l'inflation. Le cas échéant, la Banque haussera les taux d'intérêt afin de modérer les emprunts et les dépenses, freinant dès lors l'inflation.

La Banque du Canada fixe le taux cible du financement à un jour de manière à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible à moyen terme. Un taux d'inflation bas et stable favorise la croissance durable de la production, de l'emploi et des revenus.

Janvier 2016

